



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises de taille intermédiaire

Question écrite n° 80174

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la fixation d'un maximum de budget d'expertise en fonction de la taille de l'entreprise. La loi prévoit que dans un certain nombre de cas définis, la comité d'entreprise peut faire venir des experts. Ces expertises, souvent faites sans appel d'offres, sont à la charge de l'entreprise et ce sans aucune limite de budget. L'application de cette réglementation donne lieu à de nombreux abus. S'il n'est pas contestable que dans certaines conditions le comité d'entreprise puisse faire appel à un expert, cette démarche doit se faire d'une manière responsable et pour un coût proportionnel à la taille de l'entreprise. Dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI) de surcroît, le budget de fonctionnement du comité d'entreprise est souvent peu utilisé. Aussi, sont avancées les propositions suivantes : pour un tiers, le coût d'une expertise doit être pris en charge sur le budget de fonctionnement du comité d'entreprise et pour deux tiers par l'entreprise ; le coût total des expertises pour une année ne peut en aucun cas dépasser 0,1 % de la masse salariale ; le comité d'entreprise est autorisé à reverser les sommes non utilisées pendant plus de trois ans du budget de fonctionnement au budget des oeuvres sociales et culturelles. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80174

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6236

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)